

Rapport
de gestion
2007



Implenia®

Contacts

CEO

Christian Bubb
Téléphone +41 (0)44 805 45 55
Fax +41 (0)44 805 45 56
e-mail: christian.bubb@implenia.com

CFO

Roger Merlo
Téléphone +41 (0)22 787 03 16
Fax +41 (0)22 787 02 21
e-mail: roger.merlo@implenia.com

Médias et Communication

Claude Vollenweider
Téléphone +41 (0)44 805 45 43
Fax +41 (0)44 805 45 20
e-mail: claude.vollenweider@implenia.com

Calendrier

Conférence «Rapport semestriel» 2008
16 septembre 2008

Traduction de la version allemande. Seule la version allemande fait foi.

1

2

3

4

- 06** Message du président
- 08** Conseil d'administration
- 09** Direction du Groupe
- 10** Chiffres-clés du Groupe



- 14** Rapport sur les différents domaines d'activité
- 20** Ressources humaines
- 21** Perspectives pour 2008



24 Gouvernance d'entreprise



Le rapport de gestion comprend le présent rapport annuel et le rapport financier, qui fait l'objet d'un document séparé. Ces deux rapports sont également disponibles en allemand et en anglais.



En résumé

1

Stade du Letzigrund, Zurich



Proche de ses clients, riche en compétences, sympathique, le prestataire global en chiffres et réalités.



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

L'année 2007 a été intense à plus d'un titre pour notre entreprise, encore jeune, qui a vécu son premier exercice opérationnel complet depuis la fusion. Pour le Conseil d'administration et la Direction du Groupe, il était donc important de confirmer les premiers résultats positifs générés par la création du Groupe Implenia, au printemps 2006 et, ainsi, satisfaire les fortes attentes suscitées par cette intégration. 2007 a aussi été l'année de la mise en œuvre de nos priorités stratégiques, en Suisse et à l'étranger. En outre, le conflit avec Laxey a fortement mobilisé les forces de l'entreprise. Tous ces défis, Implenia les a relevés avec succès. Et s'en est renforcé d'autant.

De solides résultats

En 2007, après déduction de charges exceptionnelles et d'investissements assez conséquents, le Groupe Implenia a enregistré un résultat de CHF 25,5 millions. Le résultat opérationnel (EBIT) s'inscrit à un très bon niveau, à CHF 65,8 millions, en hausse de 38,4 % par rapport à 2006. Tous les domaines d'activité ont contribué à ces chiffres réjouissants, qui confirment tant l'impact de notre orientation stratégique que la performance opérationnelle du Groupe.

L'intégration des deux entreprises a été menée à bien au cours de l'exercice écoulé. Le résultat financier a donc été grecé, une dernière fois, par divers coûts exceptionnels liés à la fusion.

Une stratégie claire

Les piliers de notre stratégie n'ont pas varié. En outre, en 2007, nous avons:

- accéléré l'industrialisation de nos processus de production
- renforcé nos activités en amont et en aval de la construction
- développé nos activités ciblées à l'étranger, en gérant rigoureusement nos risques.

De plus, nous nous sommes dotés d'un Corporate Center, grâce auquel nous allons consolider encore nos ressources et notre savoir-faire. Notre objectif est d'améliorer tant notre rentabilité que la force de frappe de notre Groupe sur le marché.

A fin novembre, nous avons pu sceller notre premier partenariat stratégique à l'étranger, en créant une société commune avec un des leaders russes de l'immobilier, Russian Land. C'est un premier pas vers le développement d'un nouveau marché d'avenir, offrant un énorme potentiel, qui sera l'un des piliers de notre expansion internationale. Le Conseil d'administration exerce un contrôle constant sur la stratégie d'Implenia, qu'il affine en étroite concertation avec le CEO et la Direction du Groupe. Les résultats déjà obtenus confirment de toute évidence le bien-fondé des orientations décidées.

Distribution

Fort de ce bon résultat et des perspectives prometteuses de notre Groupe, le Conseil proposera à l'Assemblée générale le versement de CHF 0,50, sous forme d'un remboursement partiel de la valeur nominale de l'action.

Message du président

Conflit avec Laxey

L'exercice 2007 a été fortement marqué par le conflit avec Laxey. Les manœuvres hostiles de ce hedge fund britannique envers Implenia ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Pour sa part, le Conseil d'administration maintient sa position: par sa prise de participation masquée au capital d'Implenia, Laxey a, selon notre opinion, délibérément contourné la législation en vigueur, portant ainsi préjudice à de nombreux actionnaires et à l'entreprise elle-même. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la Commission fédérale des banques d'ouvrir une enquête, qui devrait se conclure très prochainement. Conformément à l'article 7 de nos statuts, nous avons refusé d'inscrire au registre des actions tous les titres détenus par le fonds Laxey. Cette détermination du Conseil d'administration a été appuyée de façon extrêmement claire par nos actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007.

Le Conseil d'administration a la conviction que la stratégie qu'il a poursuivie jusqu'ici répond à l'intérêt de toutes les parties prenantes. Le Conseil et la Direction sont bien sûr prêts, à tout moment, à remettre en question leur actuel business model et à examiner objectivement toute offre sérieuse émanant d'un investisseur, pour autant que celle-ci ne vise pas uniquement à satisfaire des intérêts particuliers, mais aussi – et surtout – à servir équitablement l'ensemble des actionnaires. Par contre, le Conseil d'administration et la Direction rejettent catégoriquement toute stratégie qui détruirait la valeur et la substance créées au fil des années. Implenia continuera donc à se défendre, avec vigueur, contre les attaques de Laxey.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale l'élection d'un nouveau membre en la personne de M. Urs Häner, CEO de Russian Land. Citoyen suisse, Urs Häner a consacré une grande partie de sa carrière au Credit Suisse, d'abord à Zurich, puis en Australie et en Russie. Ce fin connaisseur de l'économie russe apportera à notre Conseil des connaissances précieuses sur le marché immobilier de ce pays.

Le Conseil d'administration sollicitera en outre la réélection de MM. Toni Wicki, Philippe Zoelly, Markus Dennler, Patrick Hünerwadel, Claudio Generali et Anton Affentranger.

Remerciements

L'exercice 2007 a beaucoup exigé de nos collaboratrices et collaborateurs, qui ont fait preuve d'un engagement de chaque instant envers leur entreprise. Le Conseil d'administration les en félicite et leur exprime sa grande reconnaissance. En son nom, je tiens également à remercier la Direction du Groupe pour la détermination avec laquelle elle a su assumer ses responsabilités durant cette année éprouvante.

Pour votre part, chers actionnaires, soyez chaleureusement remerciés de la confiance et du soutien dont vous nous avez témoignés. Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour préserver, renforcer et développer la valeur créée dans l'intérêt même de notre entreprise.

Anton Affentranger
Président du Conseil d'administration



Anton Affentranger
Président
(jusqu'à l'AG 2008)



Markus Dennler
Vice-président
(jusqu'à l'AG 2008)



Jim Cohen
(jusqu'à l'AG 2009)



Claudio Generali
(jusqu'à l'AG 2008)



Ian Goldin
(jusqu'à l'AG 2009)



Patrick Hünerwadel
(jusqu'à l'AG 2008)

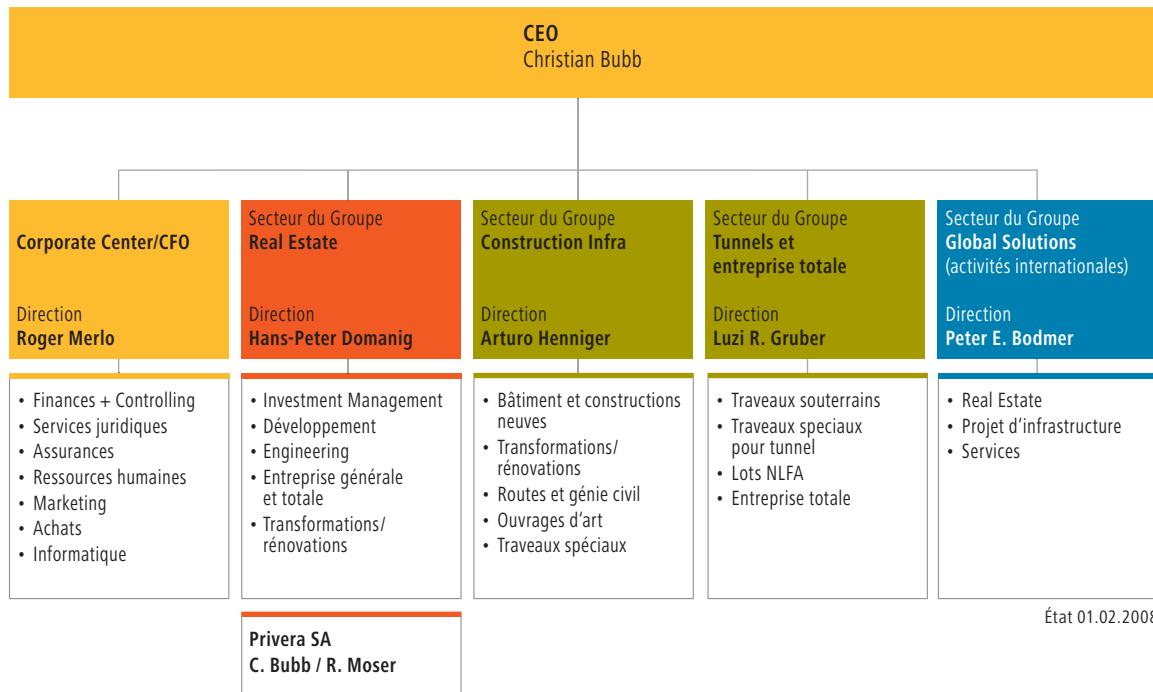


Toni Wicki
(jusqu'à l'AG 2008)



Philippe Zoelly
(jusqu'à l'AG 2008)

Conseil d'administration



Direction du Groupe:
Peter E. Bodmer
Roger Merlo
Christian Bubb
Hans-Peter Domanig
Luzi R. Gruber
Arturo Henniger

Direction du Groupe

Excellent résultat pour le 2^{ème} exercice

Pour son 2^{ème} exercice, réalisant un chiffre d'affaires (incluant les associations de travail) de CHF 2771 millions (2810 millions en 2006), Implenia a dégagé un résultat avant charges financières nettes et impôts (EBIT) de CHF 38,7 millions (17 millions en 2006). Ce résultat tient compte tant des coûts exceptionnels liés à la fusion que de l'amortissement de valeurs immatérielles, pour un montant de l'ordre de CHF 25 millions (45,2 millions en 2006).

Atteignant CHF 25,5 millions de francs (6,1 millions en 2006), le résultat global du Groupe est plus que réjouissant. D'autant que les travaux d'intégration rendus nécessaires par la fusion sont désormais achevés, tant au niveau opérationnel que fonctionnel.

Le cash-flow s'inscrit à CHF -113,3 millions (23,8 millions en 2006). Ce résultat négatif s'explique principalement par des coûts liés à la fusion qui avaient été provisionnés en 2006, par le prélèvement sur les corrections de valeur et provisions effectuées en 2006 et liées à la fusion, mais aussi par la détérioration des conditions de paiement, avant tout dans l'entreprise générale.

Au 31 décembre 2007, les liquidités s'élevaient à CHF 47,1 millions (107,3 millions au 31 décembre 2006), alors que l'endettement net s'inscrivait à CHF -117,3 millions (liquidités nettes de 10,5 millions un an plus tôt).

Le degré d'autofinancement du Groupe se montait à 30,2% (28,7% en 2006), alors que ses fonds propres atteignent CHF 404,9 millions (368,6 millions en 2006).

Au 31 décembre 2007, le carnet de commandes du Groupe s'établissait, une fois de plus, à un très bon niveau: CHF 2611 millions (2304 millions au 31 décembre 2006), dont 1599 millions seront convertis en chiffre d'affaires en 2008. Le solde, soit 1012 millions, se répartira sur plusieurs années, à partir de 2009.

L'effectif moyen de nos collaboratrices et collaborateurs s'est établi à 5948 personnes, soit un niveau quasi inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Chiffres-clés du Groupe

(en milliers de francs)

	12/2007	12/2006
Chiffre d'affaires *	2 771 481	2 810 127
EBIT opérationnel ¹⁾ sans Immobilier	50 333	41 522
EBIT Immobilier	15 415	5 980
EBIT opérationnel¹⁾	65 748	47 502
Extourne perte-EBIT Batigroup ²⁾	0	14 766
Frais d'intégration	(16 100)	(39 953)
Amort. valeurs immatérielles + Impact fiscal Goodwill	(8 917)	(5 271)
Frais exceptionnels Laxey	(2 063)	0
EBIT IFRS	38 668	17 044

* Chiffre d'affaires total (chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06)/
y.c. chiffre d'affaires des associations

¹⁾ Chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06

²⁾ EBIT Batigroup 1.1.-2.3.06

Chiffres-clés du Groupe

Chiffres consolidés selon les normes IFRS

(en milliers de francs)

	12/2007	12/2006
EBITDA	84 678	54 370
EBIT	38 668	17 044
Résultat consolidé	25 534	6 142
Free Cash Flow	(113 284)	23 820
Investissements nets en machines, matériel	58 235	28 832
Opérations immobilières:		
Investissements	43 198	42 835
Désinvestissements	44 125	76 949
Provisions pour moins-values	36 995	43 915
Opérations immobilières, net	168 049	165 077
Position cash, net	(117 272)	10 532
– Dettes rémunérables	164 425	96 814
– Liquidités	47 153	107 346
Fonds propres	404 894	368 550
Ratio d'autofinancement	30.2%	28.7%
Total du bilan	1 341 868	1 284 649
Nombre d'actions	18 472 000	18 472 000
Actions en circulation	18 419 437	18 006 926
No valeur	00 2386 855	00 2386 855
Symbol	IMPN	IMPN
Carnet de commandes	2 611 183	2 303 646
Effectif du personnel 31.12.	5 698	5 942

Chiffres consolidés selon les normes IFRS

Activités
2



De l'idée à la construction
puis à l'exploitation.



Stabilité à haut niveau

En 2007 également, la construction suisse n'a pas eu à se plaindre d'un manque de commandes. Mais, si l'on peut se réjouir de cette situation, qui perdure depuis plusieurs années déjà, le comportement des acteurs du marché, lui, ne s'est pas modifié. La branche reste donc confrontée à une vive concurrence, qui empêche toute adaptation des marges, pourtant insatisfaisantes.

Un développement différencié

La construction a connu une évolution différenciée au cours de l'exercice écoulé: le bâtiment a connu une nouvelle hausse, alors que le génie civil essuyait un léger tassement. Le secteur privé reste le principal moteur de croissance. Malgré un léger recul, les volumes d'affaires dans la construction de logements neufs ont néanmoins encore été supérieurs à ceux de l'année précédente. Toutefois, le zénith semble définitivement dépassé, comme en témoigne la baisse du nombre de permis de construire délivrés. Pour leur part, les chiffres d'affaires élevés réalisés dans le bâtiment industriel et commercial confirment que la conjoncture reste favorable. Et qu'elle devrait le rester dans un avenir proche.

S'agissant des travaux d'infrastructures, c'est surtout dans le secteur public que le volume d'affaires a reculé. En effet, ce domaine, au plan national, est dominé par de grands projets, mais en nombre limité. Ainsi, le recul subi en 2007 s'explique surtout par la baisse de l'activité pour les transversales alpines. Plus nombreuses, mais de volume plus réduit, les commandes passées par les communes et les cantons n'ont pas permis de compenser ce recul.

Conjoncture toujours bonne, mais marges insuffisantes

Pour 2008, il est permis de tabler sur une conjoncture qui demeura positive. Mais la volatilité et la tendance à la hausse du prix de l'acier et d'autres matières premières, de même que l'envolée des prix de l'énergie et des prélèvements obligatoires (redevance poids lourds RPLP, CO₂), ont entraîné une augmentation sensible des coûts de construction. De surcroît, la concurrence reste toujours aussi forte. Dès lors, même avec de solides carnets de commande et des capacités pleinement utilisées, les marges demeurent insuffisantes.

Groupe Implenia

Pour Implenia, l'exercice 2007 a été extrêmement intense et exigeant, imposant de nombreux défis à toutes les parties prenantes.

Achèvement des travaux d'intégration

Les trois grandes divisions du Groupe – Real Estate, Infra et Tunnel + Entreprise totale – ont mené à bien les intégrations liées à la fusion, tout particulièrement celles destinées à exploiter des synergies. Si les coûts exceptionnels évalués avant la fusion ont été dépassés d'environ 20%, les synergies réalisées, elles, sont conformes à nos attentes. L'intégration de l'Entreprise générale – jusqu'alors entité indépendante – au sein de la division

Marché suisse de la construction

Real Estate a eu des répercussions positives et la collaboration interne s'en est trouvée nettement améliorée. Les activités de développement de projets progressent conformément à nos plans et dans les limites de notre couverture financière. Dans la construction, les compétences décentralisées ont été judicieusement regroupées, les éventuels doublons supprimés et les processus de production adaptés en conséquence. L'industrialisation de la production avance de façon réjouissante, ce qui se traduit dans les résultats.

Développements à l'étranger

Début 2007, une analyse a confirmé qu'une entrée sur les marchés de Russie, d'Europe orientale et du Moyen-Orient offrirait de belles opportunités à Implenia. Notre Groupe entend s'établir dans ces régions en tant que leader des prestations de services liées à la construction, notamment les solutions d'infrastructures et les «High Quality Buildings». Différents projets ont déjà pu être menés à bien. La coentreprise fondée en novembre 2007 par Russian Land et Implenia est un pas supplémentaire, important et des plus prometteurs, dans cette direction.

Création d'un Corporate Center

L'exercice écoulé a vu s'élaborer, puis se concrétiser les principes de base et les règles du jeu en vue de la mise en place d'un Corporate Center, qui englobera les activités fonctionnelles des finances et de la comptabilité, du controlling, des services juridiques, des assurances des ressources humaines, du marketing, des achats et de l'informatique. Coordonné et dirigé par le CFO, le Corporate Center sera opérationnel durant l'exercice 2008.

Succès de la fusion

Les excellents résultats engrangés au cours de notre 2^{ème} exercice confirment le bien-fondé de la fusion des deux anciens leaders de la branche. Le rythme rapide adopté en 2006 pour créer le nouveau Groupe n'a pas faibli en 2007. Les économies à long terme atteignent les montants annoncés et, malgré différentes charges supplémentaires, les affaires courantes ont pu être menées à bien, grâce à une énorme implication de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. A quelques exceptions près, il n'y a pas eu de pertes de contrats consécutives à la fusion. Enfin, des enquêtes auprès de nos clients démontrent que le «Groupe à la marguerite» jouit déjà d'un degré de notoriété supérieur à celui des deux entreprises qui l'ont composé.

Division Real Estate

La division Real Estate assure des prestations de services globales et couvre l'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier, de la promotion à l'optimisation de son exploitation. Cette approche globale joue un rôle de plus en plus important, tout particulièrement en matière de développement durable. Rassembler, sous un même toit, savoir-faire et compétences permet d'identifier clairement les attentes de nos clients et, partant, de les satisfaire au mieux.

La demande de prestations de services a beau progresser d'année en année, les marges restent soumises à de fortes pressions. La Division n'en a pas moins atteint les objectifs fixés, réalisant un chiffre d'affaires total de CHF 1331 millions et un résultat EBIT de 29,4 millions.

2007 a été un succès pour l'Entreprise générale. En dépit d'un environnement difficile, marqué par une forte concurrence, son EBIT est supérieur à la moyenne de la branche. De grands projets prestigieux, tels le siège de Philipp Morris, à Lausanne, l'extension du centre commercial St. Jakob-Park, à Bâle, ou le stade du Letzigrund, à Zurich, ont été achevés au cours de l'année écoulée.

Le Développement de projet signe aussi un exercice réjouissant. Outre des ventes très satisfaisantes, le volume de projets assurés dépasse CHF 2 milliards, alors que 1500 millions supplémentaires sont au stade des négociations. En revanche, l'année a été difficile pour Reuss Engineering: les coûts d'intégration de Reuss à la Division Real Estate ont affecté le résultat, qui se présente inférieur aux prévisions. Mais les conditions nécessaires à une reprise sont désormais réunies et c'est avec confiance que nous envisageons l'année 2008.

Atteignant CHF 1349 millions, le carnet de commandes convainc non seulement par sa quantité, mais aussi par sa qualité. Une politique d'acquisition prudente, visant le résultat plutôt que le chiffre d'affaires à tout prix, nous garantit un développement basé sur une réelle création de valeur.

Chiffres-clés – Real Estate

(en milliers de francs)

	12/2007	12/2006
Chiffre d'affaires *	1 331 268	1 338 694
Carnet de commandes	1 349 089	1 227 310
EBIT opérationnel ¹⁾ sans Immobilier	13 949	15 105
EBIT Immobilier	15 415	5 980
EBIT opérationnel¹⁾	29 364	21 085
Extourne perte-EBIT Batigroup ²⁾	0	159
Frais d'intégration	(2 285)	(16 921)
Amort. valeurs immatérielles + Impact fiscal Goodwill	(5 437)	(1 851)
Frais exceptionnels Laxey	(1 392)	0
EBIT IFRS	20 250	2 472
Effectif du personnel	1 060	1 092

* Chiffre d'affaires total (chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06) / y.c. chiffre d'affaires des associations

¹⁾ Chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06

²⁾ EBIT Batigroup 1.1.–2.3.06

Division Construction (Infra/ Tunnel + Entreprise totale)

Pour les deux unités formant cette Division, l'exercice écoulé a été satisfaisant en terme de volume et très réjouissant en terme de bénéfice. L'activité de construction a légèrement progressé d'une année sur l'autre.

Unité Infra

L'année 2007 a vu la réorganisation de l'unité Infra. Celle-ci se compose désormais de quatre grandes zones d'activités (Alpes, Est, Centre et Ouest), auxquelles s'ajoute l'entité Génie civil et Ouvrages d'art, active au plan national. Cette réorganisation s'explique par le souci d'une plus grande proximité avec nos clients, mais aussi par la volonté de pouvoir répondre à des appels d'offres plus importants. De plus, cette collaboration renforcée et cet échange mutuel de ressources permettent désormais de présenter des devis plus avantageux. Cette stratégie a porté ses fruits, notamment avec l'acquisition de commandes pour la nouvelle liaison ferroviaire Oerlikon-Altstetten, à Zurich, ou pour l'autoroute de Wyland, d'un montant de plus de CHF 100 millions chacune. L'essentiel de l'intégration ayant déjà été mené à bien en 2006, l'année 2007 a surtout été marquée par la consolidation et l'optimisation des processus internes. Les résultats obtenus confirment la pertinence de la stratégie choisie.

En 2007, le chiffre d'affaires et le carnet de commandes de l'unité Infra affichent tous deux une hausse substantielle. Le résultat EBIT connaît une progression encore plus forte, passant de CHF 8,8 millions à 21,5 millions.

Chiffres-clés – Infra

(en milliers de francs)

	12/2007	12/2006
Chiffre d'affaires *	1 275 159	1 204 243
Carnet de commandes	505 943	396 760
EBIT opérationnel ¹⁾	21 464	8 837
Extourne perte-EBIT Batigroup ²⁾	0	15 430
Frais d'intégration	(12 013)	(16 371)
Amort. valeurs immatérielles + Impact fiscal Goodwill	(1 337)	0
Frais exceptionnels Laxey	0	–
EBIT IFRS	8 114	7 896
Effectif du personnel	3 944	4 113

* Chiffre d'affaires total (chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06)/
y.c.chiffre d'affaires des associations

¹⁾ Chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06

²⁾ EBIT Batigroup 1.1.–2.3.06

Unité Tunnels + Entreprise totale

Le chiffre d'affaires et le bénéfice des activités de travaux souterrains ont progressé. Le volume de travail a pu être augmenté grâce à plusieurs acquisitions bien menées. La commande du tunnel du Weinberg pour la Durchmesserlinie de Zurich, en particulier, a permis de réduire de façon décisive la dépendance à l'égard des tronçons Bodio/Faido et Sedrun des NLFA. En revanche, le chiffre d'affaires de l'Entreprise totale a reculé, du fait de l'achèvement des travaux du Lötschberg. Le volume de travail a, lui aussi, diminué, mais le résultat a pu être maintenu. En outre, l'Entreprise totale met désormais ses ressources à la disposition de la nouvelle Division Global Solutions.

En dépit d'un chiffre d'affaires en légère baisse, cette unité a pu améliorer son résultat opérationnel, qui progresse à CHF 22,1 millions (20,7 millions en 2006). Le carnet de commandes est, lui aussi, en nette augmentation, grâce aux travaux souterrains.

Les deux unités de la Division Construction réalisent, une nouvelle fois, un très bon résultat opérationnel (EBIT), qui atteint CHF 43,6 millions (29,6 millions en 2006). A fin 2007, le carnet de commandes s'inscrivait à CHF 1262 millions, en nette hausse par rapport à l'an passé (1076 millions). Quelque 1400 millions seront réalisés en 2008, sur un budget de 641 millions.

Chiffres-clés – Tunnels + Entreprise Totale

(en milliers de francs)

	12/2007	12/2006
Chiffre d'affaires *	370 212	402 630
Carnet de commandes	756 151	679 576
EBIT opérationnel¹⁾	22 100	20 723
Extourne perte-EBIT Batigroup ²⁾	(1 147)	
Frais d'intégration	(426)	(2 583)
Amort. valeurs immatérielles + Impact fiscal Goodwill	(852)	(2 361)
Frais exceptionnels Laxey	(236)	–
EBIT IFRS	20 586	14 632
Effectif du personnel	601	655

* Chiffre d'affaires total (chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06) / y.c. chiffre d'affaires des associations

¹⁾ Chiffres 2006 y.c. Batigroup dès 1.1.06

²⁾ EBIT Batigroup 1.1.–2.3.06

Division Global Solutions

Grâce à sa taille, le Groupe Implenia dispose désormais des ressources et du savoir-faire indispensables pour opérer à l'étranger. Les premiers jalons de nos développements internationaux ont été posés au cours de l'exercice écoulé. La fondation d'Implenia Global Solutions en tant que Division du Groupe correspond à une stratégie très ciblée et assure les structures nécessaires pour conquérir, de façon sélective, des marchés étrangers intéressants.

Implenia Global Solutions dirige et coordonne l'ensemble des activités du Groupe à l'étranger. Cette nouvelle division réunit toutes les compétences disponibles au sein du Groupe et les met à disposition de la clientèle de zones géographiques et de secteurs d'activités choisis. Les régions ciblées sont la Russie, les pays d'Europe orientale et le Moyen-Orient, qui se distinguent par une forte croissance économique, un potentiel intéressant en termes de marges et une demande croissante de prestations de qualité. L'offre de services d'Implenia se concentre sur deux domaines, grâce à ses compétences reconnues: la planification générale et la gestion de projets tant dans le segment Expert and Premium Buildings que dans le domaine des infrastructures.

Cette stratégie a été lancée en 2007. Elle a déjà assuré des projets intéressants, notamment la planification générale de stades olympiques à Sotchi (Russie). En outre, elle a permis la création d'une coentreprise, baptisée Russian Land Implenia, contrôlée à égalité par la société russe de développement immobilier Russian Land et le Groupe Implenia. Russian Land Implenia assure

désormais la planification, l'ingénierie, l'exécution et l'optimisation d'exploitation de tous les projets de Russian Land, dont le pipeline de 16 projets immobiliers – souvent importants, tel le complexe voisin du Kremlin, qui englobera le nouveau bâtiment du célèbre hôtel Rossia – se monte à plusieurs milliards de dollars.

Implenia Global Solutions envisage l'avenir avec un grand optimisme. Son double positionnement – une compétence unique en tant que prestataire de solutions globales dans le domaine des infrastructures, d'une part, et en gestion de projet pour bâtiments haut de gamme, d'autre part – fait d'Implenia un partenaire des plus intéressants, offrant une valeur ajoutée supplémentaire à ses clients, celle de la «qualité suisse».

Ressources humaines

L'exercice écoulé a exigé, une fois de plus, une extrême flexibilité et une grande faculté d'adaptation de la part de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Dans le domaine des ressources humaines, nous avons pu unifier tous nos processus. Grâce aux travaux préparatoires entamés dès 2006, nous avons harmonisé les conditions générales de recrutement et les assurances sociales (assurances maladie et accident), mais aussi introduit le système informatique SAP. Celui-ci a été au centre de la formation continue au 1^{er} trimestre. Un programme complémentaire de formation est prévu pour le début de l'année 2008, afin de répondre aux derniers besoins dans ce domaine. Chaque unité du Groupe a, par ailleurs, introduit ou enrichi son propre programme de formation des cadres.

L'effectif des collaboratrices et collaborateurs du Groupe a légèrement baissé. Aucune réduction de personnel ne s'est imposée, bien au contraire. Du fait d'une situation tendue sur le marché du travail, la recherche de collaborateurs qualifiés s'est avérée extrêmement difficile, en Suisse comme à l'étranger.

La dénonciation de la convention collective de travail de la branche et les manifestations qu'elle a suscitées n'ont guère pesé sur la marche des affaires. Pour autant, le vide conventionnel ne doit pas durer. Et le Groupe Implenia s'est très ouvertement prononcé en faveur de la signature d'une nouvelle convention collective. Celle-ci devra énoncer des règles claires pour éviter les distorsions de concurrence et le dumping salarial, qui auraient des conséquences néfastes sur l'emploi.

La première opération «Participation des collaborateurs au capital d'Implenia» a permis à 354 membres du personnel de se porter acquéreurs de 52 866 titres, au tarif préférentiel de CHF 19,30.

Un projet de plate-forme de recrutement électronique (e-recruiting) est actuellement en développement. Cette application sera opérationnelle au cours du 2^{ème} trimestre 2008. Elle permettra d'optimiser le traitement des candidatures spontanées et offrira une base de données complète.

Répartition de l'effectif par activité/ personnel technique et commercial

	2007	2006
Personnel d'exploitation	4 006	4 115
Personnel technique et commercial (PTC)	1 942	2 098
– Entreprise générale	400	400
– Travaux	789	926
– Gérance immobilière	665	691
– Autres	88	81
Total	5 948	6 213

L'année de la stabilisation

Marché suisse de la construction

En raison du repli prévu de la construction de logements neufs, on peut s'attendre à une légère baisse de la création de valeur en 2008. Ce recul de l'activité dans le domaine du logement sera partiellement compensé par le lancement d'importants projets dans le secteur industriel et commercial. La récente et nette augmentation du volume de travail permet également d'envisager une dynamique à nouveau intéressante des investissements en génie civil.

Ces prochaines années, le marché de l'immobilier sera de plus en plus un marché d'acheteurs. Du fait de leur pouvoir sur le marché, propriétaires et locataires suisses se montrent attentifs à la qualité et savent profiter de l'abondance de l'offre. Des logements attractifs, d'un bon rapport prix/prestation, s'avèreront donc aussi négociables que les espaces de bureaux sur les sites les plus demandés. Il s'agit donc, pour le promoteur, de disposer d'une connaissance approfondie et spécifique du marché, afin de minimiser le risque de vacance et garantir le succès optimal des nouveaux projets immobiliers.

Dans le génie civil, le développement des infrastructures ferroviaires, l'achèvement du réseau de routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement sur les réseaux routiers cantonaux entraîneront, dans les années à venir, une stabilisation du volume d'activités à un niveau élevé. Depuis le début de 2008, l'entretien des autoroutes relève de la seule responsabilité de la Confédération. Tout en représentant un bouleversement majeur pour les entreprises associées à la construction et à l'entretien du réseau, ce transfert de compétences est aussi une occasion unique d'assurer des procédures d'adjudication transparentes et une harmonisation des normes d'exécution.

Groupe Implenia

Pour le Groupe Implenia, l'exercice 2008 sera le premier à ne plus connaître de charges exceptionnelles liées à la fusion. La mise en œuvre de notre stratégie reste notre priorité absolue. En Suisse, la poursuite de l'industrialisation de la construction et l'extension de notre activité

de développement de projets seront au centre de nos efforts et permettront d'améliorer notre rentabilité. A l'étranger, en premier lieu en Russie et au Moyen-Orient, notre objectif est de conclure et de développer des joint-ventures avec des partenaires locaux, afin de pouvoir proposer des prestations globales et complexes dans le domaine des infrastructures et du bâtiment.

Dans le cadre de l'optimisation de notre organisation, le Corporate Center se concrétisera progressivement. Son introduction se fera en trois temps: la phase de regroupement organisationnel des domaines fonctionnels sera suivie de l'optimisation des processus au sein des différentes unités, puis ces unités fonctionnelles seront alignées en fonction de ces processus optimisés.

Durant l'exercice 2008, nous aurons par ailleurs à prévoir la succession du CEO et du CFO. Les mesures nécessaires ont été prises pour garantir une transmission harmonieuse des responsabilités.

Le dossier Laxey devrait, lui aussi, continuer à nous occuper. Le Conseil d'administration et la Direction du Groupe restent intimement convaincus que la position adoptée est la plus favorable pour nos actionnaires, collaboratrices et collaborateurs et la bonne. Ils mettront donc la même détermination qu'en 2007 à se défendre contre toute tentative d'acquisition hostile.

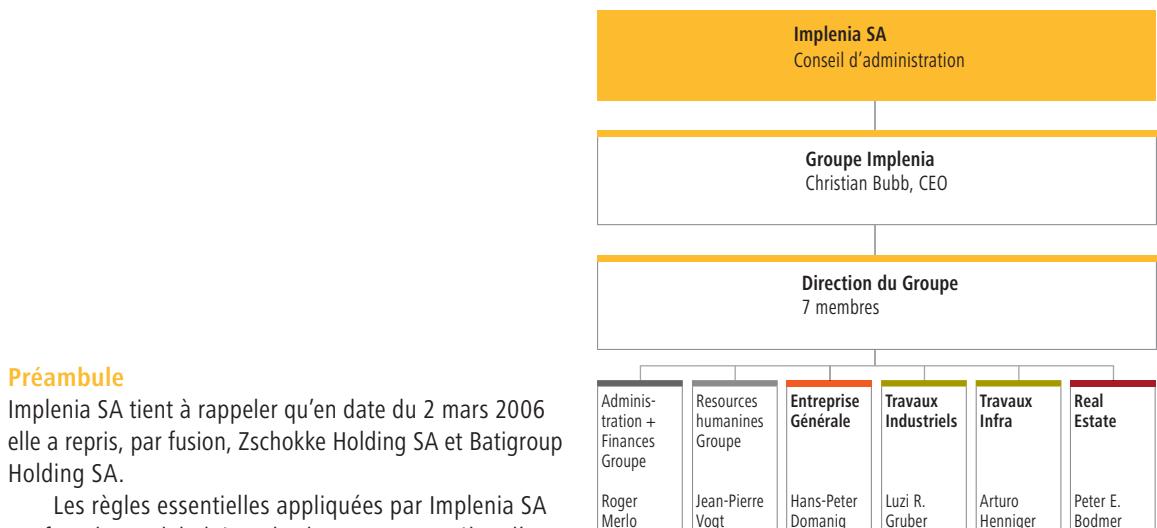
En conclusion, les perspectives pour 2008 peuvent aujourd'hui être considérées comme bonnes. Cette évaluation repose sur un excellent carnet de commandes, l'engagement exceptionnel de notre personnel et l'excellente réputation du Groupe en tant que partenaire fiable pour ses clients.

Perspectives pour 2008



Compétence et responsabilité:
accessibilité et transparence.





Préambule

Implenia SA tient à rappeler qu'en date du 2 mars 2006 elle a repris, par fusion, Zschokke Holding SA et Batigroup Holding SA.

Les règles essentielles appliquées par Implenia SA conformément à la loi sur les bourses en matière d'organisation et de structure de son Groupe qui influencent directement ou indirectement les intérêts de ses actionnaires, voire des autres parties prenantes de l'entreprise («Stakeholders»), sont exposées ci-après, en application de la Directive sur la Corporate Governance du 17 avril 2002, révisée le 29 mars 2006.

Les chapitres et numéros de paragraphe indiqués ci-après correspondent à ceux de la Directive précitée.

1. Structure du Groupe et actionnariat

1.1 Structure du Groupe

Implenia SA, société mère du Groupe, est une société holding qui est propriétaire directe ou indirecte de toutes les sociétés liées au Groupe Implenia.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe

La structure opérationnelle du Groupe se présente comme suit:

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Implenia SA, dont le siège est à Dietlikon (ZH), est une société suisse cotée à la SWX Swiss Exchange (No valeur 002386855, code ISIN CH 0023868554, symbole IMPN) depuis le 6 mars 2006. Sa capitalisation boursière au 31.12.2007 était de 639 millions de francs. Elle ne détient aucune participation dans des sociétés cotées incluses dans son périmètre de consolidation.

1.1.3 Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

La liste des sociétés affiliées incluses dans le périmètre de consolidation, la mention de leur raison sociale, de leur siège social, du capital-actions et des participation détenues par les sociétés du Groupe est mentionnée aux pages 52 et 53 des rapports financiers.

Gouvernance d'entreprise

1.2 Actionnaires importants

Vous trouverez ci-après les noms des actionnaires et groupes d'actionnaires connus et importants qui au 31 décembre 2007 possèdent plus de 3% du capital-actions:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital-actions	Actions avec droit de vote	Actions sans droit de vote
Groupe Laxey*	6 302 773	34,1%	909 346	5 393 427
Parmino Holding AG	2 061 071	11,2%	2 061 071	
Port Noir Investment Sàrl	1 205 000	6,5%	366 399	838 601
Groupe Ammann	606 438	3,28%	606 438	

* au 31 décembre 2007 le groupe Laxey est constitué de The Value Catalyst Fund Ltd., Laxey Investors Ltd., Laxey Investors LP, LP Value Ltd., Leaf Ltd., Laxey Universal Value LP, Altma Sicav Plc in respect of Gardiner Sub-Fund, Sprugos Investments XII LLC, LP Alternative LP, The Laxey Investment Trust PLC, Leaf LP, LAXC Ltd., LIL Investments No. 4 Ltd., Laxey Partners (UK) Ltd., Laxey Partners Ltd.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007 Implenia a reçu plusieurs déclarations concernant la publicité des participations au sens des articles 20 et 21 de la Loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM):

Date de publication dans la FOSC	Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital-actions	Actions avec droit de vote	Actions sans droit de vote
26.02.2007	3V Asset Management AG		< 5 % (avant: 5,41%)		
17.04.2007	Groupe Laxey**	2 258 468	12,23% (avant: <5%)	909 346	1 349 122
23.04.2007	Port Noir Investment Sàrl/ Claude Berda	1 044 200	5,65% (avant: <5%)	366 399	677 801
26.04.2007	Groupe Laxey**	4 228 639	22,89% (avant: 12,23%)	909 346	3 319 293
12.09.2007	Parmino Holding AG Max Rössler	2 055 633	11,13% (avant: 10,83%)	2 055 633	
13.11.2007	Groupe Laxey*	6 282 681	34,01% (avant: 22,89%)	909 346	5 373 335

* concernant la composition du groupe Laxey au 31 décembre 2007 voir tableau précédent

** Aux 17 et 26 avril 2007 le groupe Laxey est constitué de The Value Catalyst Fund Ltd., Laxey Investors Ltd., Laxey Investors LP, LP Value Ltd., Leaf Ltd., Laxey Universal Value LP, Altma Sicav Plc in respect of Gardiner Sub-Fund, Sprugos Investments XII LLC, LP Alternative LP, The Laxey Investment Trust PLC.

Depuis le 1er janvier 2008 les publications suivantes ont été faites dans la Feuille Officielle du commerce (FOSC):

- du 17 janvier 2008, Russian Land Ltd., propriété de M. Shalva Chigirinskiy, détient 562 770 actions, soit 3,05% du capital-actions (308 938 actions avec droit de vote et 253 832 sans droit de vote);
- du 30 janvier 2008, Ammann Group Holding AG a annoncé constituer un groupe avec Madisa AG, Pensionskasse der Ammann-Unternehmungen, Arthur & Emma Ammann-Stiftung, Katharina Ammann-Schellenberg et détenir 606 438 actions avec droit de vote, soit 3,28% du capital-actions;
- du 11 février 2008, Russian Land Ltd. et Implenia SA ont, dans le cadre de leur joint venture agreement, conformément à une recommandation de l'instance pour la publication des participations de la SWX Swiss Exchange, annoncé constituer un groupe et détenir 970 882 actions, soit 5,26% du capital actions (308 938 actions avec droit de vote et 661 944 sans droit de vote).

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions est de 83 124 000 francs, divisé en 18 472 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 4,50 francs chacune, entièrement libérées.

Le montant du capital conditionnel est de 41 562 000 francs. Il n'existe pas de capital autorisé.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté conditionnellement d'un montant maximal de 41 562 000 francs par l'émission d'un maximum de 9 236 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 4,50 francs chacune à libérer entièrement. L'augmentation intervient à la suite de l'exercice de droits de conversion et/ou d'option émis en rapport avec des emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier de la société et/ou des sociétés du Groupe. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires sortants est exclu. Le droit de souscrire aux nouvelles actions nomi-

natives appartient aux titulaires respectifs des droits de conversion et/ou d'option. Le Conseil d'administration fixe les conditions de la conversion et/ou de l'option.

Le Conseil d'administration peut exclure partiellement ou totalement le droit prioritaire de souscription des actionnaires lors de l'émission d'emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier auxquels sont liés des droits de conversion et/ou d'option, si cette émission a lieu dans un but de financement, y compris le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises, de participations ou de nouveaux projets d'investissement, et/ou d'émission sur le marché national ou international des capitaux. Si, par décision du Conseil d'administration, le droit prioritaire de souscription n'est maintenu ni de manière directe, ni de manière indirecte, (1) les emprunts obligataires ou les autres instruments du marché financier doivent être émis aux conditions du marché, (2) l'émission de nouvelles actions nominatives doit se faire aux conditions du marché en prenant en considération de manière équitable le cours de bourse des actions nominatives et/ou d'instruments comparables ayant une valeur de marché et (3) les droits de conversion et/ou d'option ne doivent pouvoir être exercés que pour un maximum de 10 ans à partir de la date d'émission pertinente.

L'acquisition d'actions par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option, de même que tout transfert consécutif des actions nominatives, sont soumis aux restrictions à l'inscription conformément à l'article 7, alinéa 4 des statuts de Implenia SA (cf. chiffre 2.6 ci-dessous).

2.3 Modification du capital au cours des trois derniers exercices

En milliers de francs	31.12.07	31.12.06
Capital-actions nominatives	83 124	89 589
Réserves	292 220	269 492
Bénéfice de l'année	24 819	5 277
Intérêts minoritaires	4 731	4 192
Total des fonds propres	404 894	368 550

Du fait de la reprise par Implenia SA, par fusion, le 2 mars 2006 de Zschokke Holding SA et de Batigroup Holding SA, les informations relatives aux modifications du capital de l'exercice 2005 ne sont pas disponibles pour Implenia SA mais vous les trouverez à la page 3 des rapports financiers 2005 de Zschokke Holding SA et à la page 4 des rapports financiers 2005 de Batigroup Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions au 31 décembre 2007 se compose de 18 472 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 4,50 francs, entièrement libérées. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscriptions

des «nominees»

2.6.1 Restrictions de transfert

Il n'existe pas de clause de pourcentage permettant de justifier une restriction de transfert d'actions.

Conformément à l'article 7, al. 4, lit b) des statuts une restriction de transfert est possible dès lors qu'au vu des informations à disposition de la société, la reconnaissance d'un acquéreur comme actionnaire peut ou pourrait empêcher la société de fournir les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires.

Les modalités d'application de cette clause sont définies dans le règlement du Conseil d'administration intitulé «Inscription des actions nominatives et tenue du registre des actions de Implenia SA» (le règlement peut être obtenu sous www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia» – «Règlement d'enregistrement»).

Ce règlement prévoit que le Conseil d'administration inscrit au registre des actions un actionnaire étranger comme actionnaire avec droit de vote dans la mesure où:

- (i) l'actionnaire étranger remplit les conditions que tout actionnaire doit respecter (cf. chiffres 2 à 4 du règlement),
- (ii) le nombre total des actions inscrites avec droit de vote au registre des actions (y compris les actions de l'actionnaire étranger en question) ne dépasse pas la

limite de 20% de toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote et

(iii) le nombre d'actions inscrites avec droit de vote au registre des actions et détenues par l'actionnaire étranger en question ne dépasse pas 10%.

Au-delà de ces limites, les actionnaires étrangers ne seront inscrits que sur présentation d'une décision des autorités compétentes du siège de la Société, selon laquelle la Société et ses filiales ne seront pas considérées comme dominées par des personnes à l'étranger après l'inscription au registre des actions de l'actionnaire étranger supplémentaire. Tout actionnaire tombant sous la définition de personne à l'étranger selon l'art. 5 Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) en liaison avec l'art. 6 LFAIE, ainsi que tout Fiduciaire qui n'a pas divulgué les actionnaires qui sont derrière lui, seront considérés comme actionnaires étrangers au sens de la présente disposition.

2.6.2 Motif de l'octroi de dérogations

Il n'y a pas eu de dérogation durant l'exercice.

2.6.3 Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Conformément à l'article 7, al. 4, lit a) des statuts les personnes qui ne fournissent pas la preuve qu'elles ont acquis et détiennent les actions nominatives en leur propre nom et pour leur propre compte ne sont inscrites au registre des actions comme fiduciaire avec droit de vote que si elles se déclarent prêtées, par écrit, à divulguer les noms, les adresses et le nombre d'actions des personnes pour le compte desquelles elles détiennent des actions en remplissant le formulaire intitulé «Demande d'inscription comme fiduciaire» (le formulaire peut être obtenu sous www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia» – «Règlement d'enregistrement» – «Demande d'inscription pour fiduciaire»).

Les modalités d'application de cette clause sont définies dans le règlement du Conseil d'administration intitulé «Inscription des actions nominatives et tenue du registre des actions de Implenia SA» (voir référence ci-dessus).

Le Conseil peut conclure des accords avec les fiduciaires au sujet de leur obligation de communication.

2.6.4 Procédure et conditions auxquelles les priviléges statutaires et les restrictions de transférabilité peuvent être abolis.

Il n'existe pas de priviléges statutaires et la levée des restrictions de transférabilité nécessite une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les 2/3 des voix attribuées aux actions représentées.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de huit membres qui n'exercent pas de fonction de direction opérationnelle. Trois membres étaient membres du Conseil de Zschokke Holding SA, trois de celui de Batigroup Holding SA, sociétés dans lesquelles ils n'ont pas exercé durant les 2 dernières années de fonction de direction opérationnelle, et les deux nouveaux membres, MM. Cohen et Goldin, élus en 2007, ne faisaient pas partie des organes de l'émetteur ou d'une société du même groupe.

Anton Affentranger (né en 1956, de nationalité suisse)
 M. Affentranger est président du Conseil d'administration depuis mars 2006. Il est également fondateur et président d'Affentranger Associates SA, président du Conseil d'administration de Corporate Investment Management Affentranger Holding SA, de Dartfish SA et de Transmission Technology Holding SA, vice-président du Conseil d'administration de Mikron SA, Bienne, membre du Conseil d'administration du groupe Ammann, ainsi que président du Conseil de la Fondation Casin. M. Affentranger a travaillé pour l'UBS à New-York, Hong Kong et Genève, puis comme membre de la direction générale de la banque, à Zurich. Il a occupé les fonctions d'associé et de CEO de la banque privée Lombard Odier & Cie et de CFO de Roche Holding SA avant d'entrer, en 1999, au Conseil d'administration de Zschokke Holding SA et d'en devenir président en 2003. Il a obtenu une licence en sciences économiques de l'Université de Genève.

Markus Dennler (né en 1956, de nationalité suisse)

M. Dennler est vice-président du Conseil d'administration depuis mars 2006. Il est également membre des Conseils d'administration de Swissquote Holding SA, de Petroplus Holdings SA, de Jelmoli Holding SA et de Allianz Suisse, ainsi que conseiller de la British-Swiss Chamber of Commerce. Engagé par le Credit Suisse Group en 1986, M. Dennler est parvenu à la direction générale de Winterthur Assurances et de Credit Suisse Financial Services. Début 2005, il s'est installé comme avocat indépendant à Zurich. De 2005 à 2006 il a présidé le Conseil d'administration de Batigroup Holding SA jusqu'à la fusion avec Zschokke Holding SA. M. Dennler est licencié et docteur en droit de l'Université de Zurich. Il a obtenu son brevet d'avocat à Zurich.

James Lionel (Jim) Cohen (né en 1942, de nationalité britannique)

M. Cohen est Senior Independent Director de la société office2office plc qui est entrée en Bourse en 2004. Il préside également une société privée, filiale d'Actis, spécialisée dans la fourniture d'installations provisoires de production d'électricité en Afrique. A l'issue de ses études universitaires, il commence par être l'Assistant Private Secretary de deux ministres, avant d'entreprendre une carrière dans le secteur privé. Après avoir occupé différentes fonctions dirigeantes au sein des sociétés GEC et GTE, il rejoint Balfour Beatty en 1993. Il crée alors les activités Private Public Partnership (PPP) dont il devient la force vive, supervise par la suite ce nouveau secteur tout en développant dès 1996 les affaires ferroviaires. Arrivé à l'âge de la retraite, il s'est retiré récemment de ses fonctions de Managing Director de Balfour Beatty plc. M. Cohen a grandi en Angleterre. Il est titulaire d'un MA (Classics) du King's College, Cambridge et d'un B Phil (Economics) de l'Université de York.

Claudio Generali (né en 1943, de nationalité suisse)

M. Generali est président de CORSI (Società cooperativa per la radiotelevisione svizzera di lingua italiana), vice-président du Conseil d'administration de SRG SSR idée suisse et de la Fondation Swiss Aviation, ainsi que président du Conseil d'administration de Schindler Electronica SA. De 1974 à 1982, il a été directeur général

adjoint de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, de 1983 à 1989, membre du gouvernement tessinois (département des finances et des constructions), de 1990 à 2005, président du Conseil d'administration de la Banque du Gothard. Il était membre du Conseil d'administration de Batigroup Holding SA depuis 1997. M. Generali est licencié ès sciences économiques de l'Université de Genève.

Ian Andrew Goldin (né en 1955, de nationalité française) M. Goldin a grandi en Afrique du Sud. Il a étudié à l'Université du Cap et ensuite en Angleterre. Après la fin de ses études et une brève incursion dans le secteur privé, il est nommé Director of Trade Programme auprès de l'OCDE. Il prend ensuite des fonctions de spécialiste des infrastructures au sein de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale), à Washington D.C./ USA, avant de devenir l'économiste en chef de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), à Londres. En 1996, il crée la Development Bank of Southern Africa (DBSA, Banque de développement de l'Afrique australe), à Johannesburg, en assumant les charges de Chief Executive et de Managing Director. En 2001, il retourne au groupe de la Banque mondiale, à Washington D.C., où il est nommé Director of Development Policy. Il accède en 2003 au poste de vice-président et se voit confier des responsabilités étendues au sein de la Banque mondiale. Depuis 2006, M. Goldin est Directeur de la James Martin 21st Century School et Professorial Fellow à l'Université d'Oxford. M. Golding est titulaire d'un MSc de la London School of Economics et d'un PhD de l'Université d'Oxford.

Patrick Hünerwadel (né en 1959, de nationalité suisse) M. Hünerwadel est associé de l'étude d'avocats Lenz & Staehelin depuis 1994 et chargé de cours en droit des sociétés et en droit des obligations à l'Université de Saint-Gall. De 1997 à 1999, il a été membre du Conseil d'administration de Batigroup Holding SA, dont il a assumé la vice-présidence de 1999 jusqu'à la fusion avec Zschokke Holding SA. M. Hünerwadel est licencié et docteur en droit de l'Université de Saint-Gall. Il a obtenu son brevet d'avocat à Zurich.

Toni Wicki (né en 1944, de nationalité suisse)

M. Wicki est délégué du Conseil d'administration et CEO de RUAG Holding, membre du Conseil d'administration de différentes sociétés affiliées ou associées à cette dernière, ainsi que membre du Conseil de fondation de l'Eisenbibliothek Paradies. Après avoir exercé différentes fonctions dans des entreprises de technologies, telles que ABB et Leica, M. Wicki a été Chef de l'armement de l'armée suisse. Jusqu'au moment de la fusion avec Batigroup Holding SA, il a été vice-président du Conseil d'administration de Zschokke Holding SA. Il est ingénieur en machines diplômé de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich.

Philippe Zoelly (né en 1948, de nationalité suisse)

M. Zoelly est associé indépendant d'une étude d'avocats genevoise. Son activité principale consiste dans le conseil, la négociation et la représentation en justice en matière commerciale, en particulier dans les domaines de la responsabilité civile et du droit des assurances, du droit de la faillite et de la gestion des droits d'auteurs. Il assume également des mandats officiels de curateur et liquidateur de sociétés. M. Zoelly est membre du Conseil d'administration de la Société Suisse des Auteurs (SSA) et président du Fonds de Secours de la SSA. Il était membre depuis 2005 du Conseil d'administration de Zschokke Holding SA. Licencié en droit de l'Université de Fribourg, il a obtenu son brevet d'avocat à Genève.

Aucun membre du Conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires avec le Groupe Implenia.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les indications concernant ce point sont mentionnées dans le point 3.1 ci-dessus dans le profil individuel de chaque membre du Conseil.

3.3 Interdépendances

Ce point a été supprimé dans le cadre de la révision du 29 mars 2006 de la Directive sur la Corporate Governance.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et limitation de la durée du mandat

Six membres du Conseil d'administration ont été élus globalement, deux ont été élus individuellement. La durée du mandat d'un membre du conseil est de 2 ans, renouvelable. Le mandat commence avec l'élection à l'Assemblée générale ordinaire et s'achève à l'Assemblée générale ordinaire qui se tient l'année de la fin de son mandat, sous réserve de démission ou de révocation anticipée. La limite d'âge est fixée à 70 ans. Le président, le vice-président et le secrétaire sont désignés par le Conseil d'administration.

3.4.2 Première élection et durée restante de la durée du mandat

Six membres du Conseil d'administration ont été élus le 20 décembre 2005 lors de l'Assemblée générale qui a suivi l'approbation du contrat de fusion. Deux ont été élus lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2007. Les mandats de MM. Affentranger, Dennler, Generali, Hünerwadel, Wicki et Zoelly viennent à échéance à l'Assemblée générale ordinaire de 2008, les mandats de MM. Cohen et Goldin à celle de 2009.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Hormis les compétences du président indiquées ci-après il n'y a pas de répartition des tâches au sein du Conseil. Le président a la compétence de désigner les membres du Conseil d'administration des sociétés dans lesquelles Implenia SA détient une participation d'au moins 50%. Il est habilité, en cas d'urgence, lorsqu'une décision du Conseil ne peut plus intervenir à temps et lorsqu'il peut s'attendre à recevoir l'accord de ce dernier, à assumer les tâches du Conseil. Dans ce cas il doit en informer immédiatement les membres du Conseil.

3.5.2 Composition, attribution et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué en son sein quatre comités consultatifs (sans compétence de décision), le

comité présidentiel, le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de nomination-rémunération. Ils ont pour principales tâches de s'assurer de la bonne application des recommandations du «Code suisse de bonne pratique» et de faire rapport au Conseil d'administration, afin de lui permettre de préparer ses décisions ou d'exercer sa fonction de surveillance. Leurs compétences sont définies dans le règlement d'organisation (ci-après désigné «RO») d'Implenia SA, ainsi que dans le règlement de chacun de ces comités.

Le comité présidentiel est composé de MM. Affentranger, Dennler et Hünerwadel. Il s'occupe du développement de l'entreprise, de la stratégie et assume toutes les autres tâches que lui délègue le Conseil d'administration. Le comité présidentiel siège aussi souvent que les affaires le requièrent (art. 3.3 let b) RO Implenia).

Le comité stratégique est composé de MM. Cohen (président), Affentranger, Goldin et Hünerwadel. Il s'occupe du développement de l'entreprise et particulièrement de la stratégie du groupe. Le comité stratégique siège aussi souvent que les affaires le requièrent, au minimum 2 fois par an (art. 3.4 let b) RO Implenia).

Le comité d'audit est composé de MM. Wicki (président), Affentranger et Hünerwadel. Il exerce la fonction de comité de contrôle pour le Conseil d'administration. A ce titre, il est responsable des contrôles internes et de l'application des principes de présentation des comptes reconnus et prescrits par la loi. Il coordonne et harmonise les travaux de révision interne et externe. Il est chargé de la communication régulière entre l'organe de révision interne et externe et le Conseil d'administration. Il formule les missions incomptant à l'organe interne et externe de révision. En cas de besoin, il est compétent pour ordonner des contrôles spéciaux. Le comité siège à intervalles réguliers, au minimum 2 fois par an (art. 3.1 let b) RO Implenia).

Le comité de nomination-rémunération est composé de MM. Dennler (président), Generali et Zoelly. Il prépare la planification de la succession au Conseil d'administration et à la Direction du Groupe et aide le Conseil d'administration à sélectionner les meilleurs candidats pour siéger en son sein et au sein de la Direction du Groupe. Il assiste le Conseil d'administration et le Chief Executive Officer lors de la détermination des rémunérations au plus haut niveau de l'entreprise (Conseil d'administration et Direction du Groupe). Le comité de nomination-rémunération siège aussi souvent que les affaires le requièrent, au minimum 2 fois par an (art. 3.2 let b) RO Implenia).

3.5.3 Mode de travail du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration s'est réuni 18 fois sur convocation de son président, dont 11 séances ont eu lieu sous forme de conférence téléphonique. La durée moyenne des séances est de 4 à 5 heures, et de 1 à 2 heures pour les conférences téléphoniques. L'ordre du jour et la documentation y relative sont envoyés avec la convocation aux membres du Conseil, préalablement aux séances. Le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer sont, dans la règle, invités à participer aux séances du Conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal.

Le comité présidentiel est constitué par le président, le vice-président et un autre membre du Conseil d'administration désigné par ce dernier. Les membres des comités stratégique, d'audit et de nomination-rémunération sont désignés par le Conseil d'administration. Chacun de ces comités s'organise lui-même et élabore son propre règlement qui doit être approuvé par le Conseil d'administration. La méthode de travail de ces comités est la même que celle du Conseil. Le comité présidentiel n'a pas tenu de séance en 2007.

Le comité stratégique s'est réuni 3 fois. La durée moyenne des séances est de 4 heures.

Le comité d'audit s'est réuni 3 fois. La durée moyenne des séances est de 4 heures. Le CEO, Le CFO et le Risk Manager prennent part aux séances du comité.

L'organe de révision a participé partiellement à 2 séances du comité. Le comité de nomination-rémunération s'est réuni 5 fois. La durée moyenne des séances est de 2 à 3 heures.

3.6 Compétences

Hormis les compétences qui lui sont réservées par la loi, les statuts et le règlement d'organisation, le Conseil d'administration a délégué la gestion de Implenia SA et de ses sociétés affiliées au Chief Executive Officer (CEO), selon le règlement d'organisation de Implenia SA.

Le CEO assume la direction de l'entreprise dans la mesure où elle n'est pas attribuée à d'autres organes par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation. Il est responsable de la gestion des affaires et de la représentation du Groupe, notamment de sa direction opérationnelle et de l'application de la stratégie. Il est habilité à déléguer et/ou à assumer les tâches qui lui ont été attribuées conformément au règlement d'organisation, dans la mesure où ces dernières ne sont pas réservées au Conseil d'administration. Le CEO délègue la gestion de l'entreprise aux membres de la Direction du Groupe dans le cadre du règlement d'organisation.

Selon les besoins et sur demande, le CEO informe le président et les membres du Conseil d'administration de la marche générale de l'entreprise, des affaires spéciales et des décisions qu'il a prises. Il communique immédiatement, par écrit ou oralement, au président et, le cas échéant, aux membres du Conseil d'administration tout événement extraordinaire.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Pour contrôler la façon dont le CEO/les membres de la Direction générale du Groupe s'acquittent des compétences qui leur sont attribuées, le Conseil d'administration dispose des instruments d'information et de contrôle suivants:

	annuel	semestriel	trimestriel	mensuel
MIS (Management Information System)				×
Clôture (bilan, compte de résultat, décompte analytique, flux de trésorerie, par unité et consolidé)	×	×	×	
Budget (par unité et consolidé)	×			×
Plan à 3 ans roulant (par unité et consolidé)	×			
Rapport du Risk management		×		

Les documents sont discutés et analysés en séance de Direction générale du Groupe. Ils sont remis au président du Conseil d'administration, avec les commentaires appropriés. Une analyse détaillée est présentée par la Direction générale du Groupe (CEO et CFO) lors de chaque séance du Conseil d'administration.

La mission du Risk Manager porte essentiellement sur le contrôle des procédures touchant à la calculation, l'exécution et le suivi des chantiers. Il exerce également un contrôle de l'organisation des centres de profit et de l'organisation interne des unités opérationnelles et administratives.

Le MIS (Management Information System) est établi chaque mois. Il donne des renseignements sur le développement du chiffre d'affaires, des marges, du carnet de commandes, de l'évolution des liquidités, de l'état de la facturation, de l'effectif du personnel. Il est établi à la date de référence et comporte une estimation annuelle.

Le CEO, le CFO, ainsi que le Risk Manager participent à chaque séance du comité d'audit. Ils fournissent les

informations détaillées sur le développement des affaires, commentent celles-ci et répondent aux questions des membres du comité d'audit.

Le Conseil d'administration a confié un mandat de contrôle interne à une grande société de révision. Les rapports résultant des contrôles effectués ont été remis aux membres du comité d'audit avec les commentaires et recommandations nécessaires. Par ailleurs, le réviseur interne a été en contact avec l'organe de révision externe.

4. Direction générale

Christian Bubb est le Chief Executive Officer (CEO) du Groupe. A ce titre, il est responsable de la direction de Implenia SA et de ses sociétés affiliées. Il dirige la Direction générale du Groupe, laquelle est répartie en différents secteurs dont la responsabilité a été déléguée aux membres de la Direction générale.

4.1 Membres de la Direction générale

Christian Bubb (né en 1943, de nationalité suisse)

Outre sa fonction de CEO du Groupe, M. Bubb est en charge du service des achats. Après avoir achevé sa formation d'ingénieur diplômé de l'EPFZ, il a collaboré à la direction de grands chantiers. M. Bubb a rejoint le Groupe Zschokke en 1971. En 1984, il a été nommé directeur des travaux spéciaux de AG Heinr. Hatt-Haller, Hoch- & Tiefbau-Unternehmung, en 1986, directeur de la production de cette dernière, en 1988, directeur de la région de Zurich et, en 1994, CEO du Groupe Zschokke.

Roger Merlo (né en 1945, de nationalité suisse)

M. Merlo est responsable de l'administration et des finances du Groupe. Après avoir achevé sa formation d'économiste, il a travaillé dans l'industrie des machines, en Suisse, et, pour plusieurs sociétés, au Congo. M. Merlo a rejoint le Groupe Zschokke en 1978, au sein duquel il a exercé plusieurs fonctions dans les domaines de l'administration et des finances avant d'en devenir, en 1992, le responsable administration et finances.

Jean-Pierre Vogt (né en 1958, de nationalité suisse)

M. Vogt est responsable des ressources humaines. Après avoir obtenu une licence des Hautes Etudes Commerciales

de l'Université de Lausanne, il a travaillé comme contrôleur de gestion chez Nestlé de 1983 à 1986, comme gestionnaire de crédits à l'UBS de 1987 à 1989, et comme responsable des ressources humaines chez Bull (Suisse) SA de 1989 à 1996, puis, à compter de cette date, auprès du Groupe Zschokke. Il représente Implenia Construction SA auprès de la Caisse genevoise de Compensation du Bâtiment.

Hans-Peter Domanig (né en 1956, de nationalité suisse)
M. Domanig est responsable du secteur real estate. A ce titre, il dirige Implenia Entreprise Générale SA, Implenia Development SA, Implenia Investment Management SA, Reuss Engineering SA et Tetrag Automation SA. Il est également responsable du marketing du Groupe. Il est président du Conseil d'administration de OLMERO SA et membre du Conseil d'administration de Calex SA. Après avoir achevé sa formation technique et d'économiste d'entreprise, il a travaillé comme directeur au sein du Groupe Iwobau. M. Domanig a rejoint le Groupe Zschokke en 1992, au sein duquel il a exercé diverses fonctions jusqu'en 1997 avant de prendre la direction de l'entreprise générale. Il représente Implenia Entreprise Générale SA en tant que vice-président du comité auprès de l'Association Suisse des Entrepreneurs Généraux. En tant que chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich il fait part de son expérience professionnelle aux futurs ingénieurs.

Luzi Reto Gruber (né en 1951, de nationalité suisse)
M. Gruber est responsable du secteur construction industrielle qui regroupe, dans Implenia Construction SA, les travaux souterrains et l'entreprise totale. Ingénieur civil diplômé EPF/SIA, M. Gruber a été, de 1976 à 1979, assistant et collaborateur scientifique du professeur Christian Menn, à l'EPF Zurich, de 1979 à 1993, chef de chantier, directeur de projet et directeur de LGV Impresa Costruzioni SA, de 1993 à 1996, chef de la production pour la région Est de la Société Anonyme Conrad Zschokke, de 1996 à 1997, chef de la division IV du Groupe Stuag SA et, depuis 1997, responsable de section tunnels + ponts et membre de la direction du Groupe Batigroup. A ce titre il a dirigé les divisions Grands Projets et Infra Est. M. Gruber est président du comité de pilotage de Swiss-conditions (normes SIA 118), membre des comités de direction du Groupe Fachverband INFRA et du Groupe spécialisé pour les travaux souterrains/SIA (GTS) ainsi que membre du Normenbeirat Bau (NBB).

Arturo Henniger (né en 1956, de nationalité suisse)

M. Henniger est responsable du secteur Infra qui regroupe, dans Implenia Construction SA, les bâtiments, les routes et le génie civil, les ouvrages d'art, ainsi que les travaux spéciaux. Après avoir achevé sa formation d'ingénieur diplômé de l'EPFZ, il a travaillé, de 1982 à 1988, comme directeur de travaux pour différentes sociétés, en Afrique du Sud et en Italie. De 1988 à 1997, il a collaboré pour le compte de Locher & Cie AG comme chef de chantier à divers grands travaux de tunnels. M. Henniger a rejoint le Groupe Zschokke en 1998, au sein duquel il a dirigé, en tant que responsable des travaux industriels, Zschokke Locher SA jusqu'à la fusion de cette dernière, en 2005, avec Zschokke Construction SA, avant de prendre la direction de cette société.

Peter E. Bodmer (né en 1964, de nationalité suisse)

M. Bodmer est responsable du secteur global solutions (activités internationales). A ce titre il dirige Implenia Global Solutions Ltd. Après un apprentissage de mécanicien en machines et une formation de base en construction mécanique à l'EPF de Zurich, il a étudié à l'Université de Zurich où il a obtenu sa lic. oec. publ. en 1993, suivie en 2003 d'un MBA à l'IMD de Lausanne. Peter E. Bodmer a occupé différents postes au sein de deux sociétés industrielles, avant d'entrer au service du groupe Krebsöge (ancienne entreprise du groupe Maag) en 1995, en Allemagne, où il a travaillé comme directeur adjoint et Chief Financial Officer. Pendant la phase de scission du groupe, Peter E. Bodmer a assumé un mandat pour l'acheteur (tout d'abord pour le groupe américain Sinter Metals Inc. puis pour la société britannique GKN plc) en tant que responsable financier pour l'Europe (Chief Financial Officer Europe) et de directeur du département informatique (Information Systems), puis en qualité de responsable des ressources humaines et de l'intégration de toutes les sociétés européennes du groupe GKN Sinter Metals (Europe). En 1999, Peter E. Bodmer a repris les fonctions de Chief Financial Officer et de Chief Operating Officer au sein du groupe coté en bourse Maag Swiss Real Estate Group, jusqu'à la fusion avec SPS Swiss Prime Site. M. Bodmer a rejoint en 2005 le Groupe Zschokke, au sein duquel il a dirigé l'ancienne division Real Estate.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les indications concernant ce point sont mentionnées dans le point 4.1 ci-dessus dans le profil individuel de chaque membre de la Direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

La rémunération des membres en exercice du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction générale du Groupe est fixée par le Conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination-rémunération. Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Conseil d'administration

La rémunération des membres en exercice du Conseil d'administration est fixe. Elle est déterminée au mois de décembre et composée d'une part en espèces, ainsi que d'une part en actions, à l'exception de celle de trois membres du Conseil d'administration qui est versée entièrement en espèces. Les actions sont bloquées pour une période de 3 ans.

Direction générale du Groupe

La rémunération des membres de la Direction générale du Groupe est constituée de deux éléments, l'un versé en espèces, l'autre en actions. Celui versé en espèces comporte une partie fixe et une partie variable. Celui versé en actions ne comporte qu'une partie fixe. La partie variable de la rémunération versée en espèce est dépendante de l'atteinte des objectifs financiers fixés par le Conseil d'administration. Cet objectif est déterminé sur la base du budget annuel. La base de calcul est déterminée par l'atteinte de l'EBITDA. La part variable de la rémunération en espèces est versée en cas d'atteinte de l'objectif. Le dépassement de l'objectif correspond à une augmentation proportionnelle de la part variable. Au contraire, la non réalisation de l'objectif correspond à une diminution proportionnelle de la part variable.

La rémunération du CEO est basée sur le même principe, mais comporte en plus une partie variable dans l'élément de la rémunération versé en actions. La partie variable versée en actions est déterminée selon les mêmes critères que ceux mentionnés ci-dessus.

Les actions remises au titre de la rémunération versée en actions sont bloquées pour une période de 3 ans. Celles remises au CEO dans le cadre de la partie variable de sa rémunération versée en actions ne sont pas bloquées.

Au mois de décembre, le comité de nomination-rémunération analyse les performances individuelles des membres de la Direction générale du Groupe, ainsi que les performances des activités dont le membre de la Direction générale du Groupe est responsable. Le comité de nomination-rémunération établit une proposition qui est analysée et entérinée par le Conseil d'administration.

Les informations précédemment données sous les points 5.2 à 5.9 de la Directive sur la Corporate Gouvernance se trouvent, à compter de cette année et conformément à l'article 663b bis CO, dans l'annexe 8, soit à la page 62 des rapports.

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Le droit de vote peut être refusé (i) à la personne qui, à la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'elle a acquis et détient les actions nominatives en son propre nom et pour son propre compte ou si, intervenant alors comme «nominee», elle ne se déclare pas prête, par écrit, à divulguer les noms, les adresses et le nombre d'actions des personnes pour le compte desquelles elle détient des actions (art. 7 al. 4 lit. a) statuts de Implenia SA), (ii) si la reconnaissance d'un acquéreur comme actionnaire peut empêcher la société de fournir

les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires (art. 7 al. 4 lit. b) statuts de Implenia SA). Le Conseil d'administration peut conclure des accords avec les «nominees» au sujet de leur obligation de divulgation (cf. point 2.6. du présent rapport et www.implenia.com, rubrique «A propos d'Implenia»).

6.1.2 Aucune dérogation aux règles précitées n'a été accordée pendant l'exercice.

6.1.3 Les limitations statutaires du droit de vote sus-décrtes peuvent être abolies par une modification des statuts qui requiert une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées (art.16 statuts de Implenia SA).

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007, qui avait pour unique objet de soumettre aux votes des actionnaires le maintien ou la suppression de la clause statutaire permettant au Conseil d'administration de refuser le droit de vote aux acquéreurs d'actions nominatives si la reconnaissance d'un acquéreur comme actionnaire empêche ou pourrait empêcher la société de fournir les preuves exigées par la loi quant à la composition du cercle de ses actionnaires (art. 7 al. 4 lit. b) statuts de Implenia SA), la suppression de cette clause a été refusée à 86,8% des voix.

6.1.4 Conformément à l'article 13, al. 3–5 des statuts de Implenia SA, un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ayant le droit de vote en utilisant la procuration attachée à la carte d'admission. Les représentants des organes et des dépositaires, ainsi que les représentants indépendants désignés par la société n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les mineurs et les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, les personnes mariées par leur conjoint et les personnes morales par une personne titulaire de la signature sociale ou par un autre représentant autorisé, ceci même lorsque de tels représentants ne sont pas actionnaires de la société. Le président de l'Assemblée générale se prononce sur l'admissibilité d'une représentation.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions conformément aux majorités requises par la loi. Les statuts ne fixent pas de majorités différentes, à l'exception de la suppression ou de la simplification de la restriction de la transmissibilité des actions qui nécessite la majorité de deux tiers des voix des actions représentées (Article 16 des statuts d'Implenia SA). La prise de décision sur la fusion, la scission et la transformation est régie par les dispositions de la loi sur la fusion.

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale se fait par avis publié dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Les titulaires d'actions nominatives peuvent être informés par écrit (art. 11 statuts de Implenia SA). Le Conseil d'administration décide du lieu où se tient l'Assemblée générale.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1'000'000 de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions au moins 45 jours avant l'Assemblée générale. Ce délai et la date limite du 22 février 2008 pour une telle demande ont été rappelés aux actionnaires par publication dans la FOSC du 28 janvier 2008.

6.5 Inscription au registre des actions

A partir du 28 mars 2008 jusqu'à l'Assemblée générale fixée au mardi 8 avril 2008 aucune inscription d'actionnaire avec droit de vote n'est effectuée au registre des actions.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Implenia SA n'a pas de clause d'opting out/opting up dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas d'accord relatif aux prises de contrôle conclu avec les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale du Groupe ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le mandat de l'organe de révision, confié à PricewaterhouseCoopers SA, est d'une année. Il a commencé le 24 avril 2007.

Le réviseur responsable du mandat de révision en cours, M. Willy Wenger, est entré en fonction le 2 mars 2006.

8.2 Honoraires de révision

Pendant l'exercice en cours, la somme totale des honoraires facturés par la société de révision s'est élevée à 1158 000 francs.

8.3 Honoraires supplémentaires

Pendant l'exercice en cours, la somme totale des honoraires additionnels s'est élevée à 348 000 francs. Ces derniers correspondent à des mandats de conseil en lien avec l'audit des comptes, avec la mise en œuvre de nouvelles normes comptables, ainsi que des prestations de conseil fiscal, principalement dans le cadre de la restructuration juridique du nouveau Groupe Implenia.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du Conseil d'administration a notamment pour tâche de fournir une supervision effective et régulière du reporting du réviseur, afin d'assurer l'intégrité, la transparence et la qualité de ce dernier.

Des représentants du réviseur ont partiellement participé à 2 séances du comité d'audit. Le planning de révision est présenté et discuté avec les membres du comité d'audit. Les constatations importantes de l'organe de révision sont présentées au comité d'audit avec les recommandations appropriées.

9. Politique d'information

Le Groupe pratique une politique d'information ouverte et transparente. Les principales informations sont données de manière régulière selon le planning ci-après:

- communication des résultats annuels: mars/avril
- communication des résultats semestriels: septembre
- Assemblée générale: avril

Des informations complémentaires figurent dans notre rapport de gestion semestriel, dans nos communiqués de presse et/ou lettres aux actionnaires, ainsi que sur notre site internet (www.implenia.com). D'autres informations sont également délivrées lors de conférences de presse et présentations aux analystes financiers.

Des informations générales complémentaires peuvent être obtenues auprès de:

Claude Vollenweider
Implenia Management AG
Industriestrasse 24
CH-8305 Dietlikon
Téléphone +41 (0)44 805 45 43
Fax +41 (0)44 805 45 20
e-mail claude.vollenweider@implenia.com

**Changement important survenu dans
la structure opérationnelle du Groupe depuis la
date de référence du bilan**

Depuis le 31 janvier 2008 un «Corporate Center» qui regroupe les directions fonctionnelles du groupe Implenia, à savoir la finance et le controlling, le service juridique, les assurances, les ressources humaines, le marketing et la communication, les achats et l'informatique, a été introduit dans la structure opérationnelle du Groupe qui se présente désormais comme suit:



État 01.02.2008

Du fait de l'intégration des ressources humaines dans le «Corporate Center», M. Jean-Pierre Vogt, responsable Human Resources du Groupe, n'est plus membre de la Direction du Groupe à compter du 31 janvier 2008.

Impressum

Conception et mise en pages:

Implenia Marketing, Dietlikon

Concept visuel:

Interbrand Zintzmeyer & Lux AG, Zürich

Photos:

Comet Photoshopping GmbH, Dieter Enz, Weisslingen

Maurice Schobinger, Saint-Légier

Stefan Kubli Fotograf, Zurich

Composition:

KonzeptUmsetzung, Rico Garbini, Stein am Rhein

YB Concept, Genf

Impression:

Häfliger Druck AG, Wettingen

Atar Roto Presse SA, Satigny

Implenia SA
Industriestrasse 24
CH-8305 Dietlikon
Tél. +41 44 805 45 55
Fax +41 44 805 45 56
www.implenia.com



Implenia®